

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2024

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, DA SILVA Antonio, OROSQUETTE Bénédicte, BIBET Jérôme, CASSIGNOL Emanuelle, VILLARZEL Pierre-André, FAU Patrick

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe

PROCURATIONS : OROSQUETTE Bénédicte à OMS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2024

1 – REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL

Prévu le Samedi 31 Août 2024 à Midi. Reste à choisir le restaurant pour 35 à 40 personnes.

Chacun doit se renseigner de son côté : Chez Bibiche à LA REDORTE, Le Comptoir à VILLEGLY... Le Top du Roulier à Capendu a changé de propriétaire et propose le menu à 40€ sans le 2^{ème} plat et sans le foie gras.

2 – TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Un devis a été établi par le SIC de La Redorte comprenant les travaux pour :

Chemin de la Pierre de Leude, Avenue de l'Etang, Chemin de Naudy, Chemin du Loup, Chemin des Salliès pour la somme totale de 57 607, 99€. Monsieur le Maire propose au conseil de fiscaliser cette somme (50 000€). Accord à l'unanimité pour réaliser ces travaux et fiscaliser 50 000€.

3 – AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE CHAUFFERIE BOIS

En raison de l'augmentation du coût des travaux, le montant des honoraires a été augmenté sur la base de 150 360€ HT de travaux, avec un taux de 11%, soit la somme de 16 539, 60€ HT au lieu de 12 000€ HT. **L'avenant de cette maîtrise d'œuvre s'élève à 4 539, 60€ HT, soit 5 447, 52€ TTC.** Accord à l'unanimité.

Inauguration chaufferie : vu avec Mr CHERRIER du SYADEN qui dit que d'autres communes l'ont fait. Le SYADEN peut aider la commune à organiser cette manifestation. Programmer cette manifestation pour la rentrée.

Maintenance chaufferie bois et chauffage à gaz du foyer : en attente du contrat de maintenance demandé à NACENTA.

4 – AMENAGEMENT STATIONNEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Suite à la fermeture de la Route de Laure, le stationnement dans toute la zone a été revu ainsi qu'il suit :

Secteur 1 / FOYER MUNICIPAL : Stationnement interdit sauf Administration et les Samedis, Dimanches et Jours Fériés tout public.

Secteur 2 / ATELIER MUNICIPAL : Stationnement interdit sauf Administration.

Le camion « KIKI PIZZAS » d'Aigues-Vives sera autorisé à stationner temporairement les mardis de 17h30 à 23h00.

Secteur 3 / PARKING PLACE DE LA MAIRIE : Stationnement autorisé. Une place PMR sera créée dans ce secteur comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté.

5 – FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE FOYER MUNICIPAL

Suite au courrier transmis à Mme La Présidente, il y aura lieu de déposer une nouvelle demande de financement avant le 31 octobre 2024 pour l'année 2025.

Dans tous les cas, Monsieur le Maire précise que si toutefois le conseil départemental nous alloue une subvention inférieure au montant initialement prévu (74 000€), la commune abandonnera le projet.

6 – MARCHE MPP, FEU D'ARTIFICE ET ANIMATION MUSICALE

En raison du mauvais temps, cette fête a été annulée. Après renseignements pris auprès du DJ et de l'artificier, la seule date disponible pour reporter cette fête serait le Vendredi 30 Août 2024, la veille du repas du CM. Le MPP n'aurait pas lieu. Le conseil approuve cette date.

QUESTIONS DIVERSES

- **Compte rendu du dernier conseil d'école du 27 juin 2024 :**
 - Activités de l'année : Natation à Peyriac-Minervois, Parc Australien et journée à Port Leucate
 - Remise des casques aux CP avec la police municipale, remise des calculettes aux CM2.
 - Demandes pour l'année scolaire 24/25 : Achat vélos, préau pour la pluie et la chaleur, lavabos plus grands, chauffe-eau à l'école maternelle, quelques jeux pour les CP, bureau de la direction à déplacer.
 - Remerciements aux communes pour leur réactivité.
 - Effectifs pour l'année scolaire à venir : 60 enfants au total.
- **Transport scolaire écarts** : si le petit bus ne passe pas au contrôle technique, on ne renouvellera pas le transport scolaire dans les écarts.
- **ALAE** : Coralie, la directrice, quitte avec regret Aigues-Vives pour aller à Azille où elle est domiciliée. Violette sera sa remplaçante à la rentrée.
- **Aménagement cour école** : quand le portail sera posé, il est prévu de poser sur une partie de la cour du gazon synthétique.
- **Tarifs concessions au cimetière** : Monsieur le Maire propose de ne pas fixer de limite sur la surface d'achat qui était de 6m². Le prix du m² de terrain d'une concession sera de 100€, avec un minimum d'achat de 3m². Accord à l'unanimité.



